RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Sarl 19.03

SARL au capital de 7 500,00 euros
Siège social : 19 RUE MARTEL, 75010 PARIS
RCS n°502154156- RCS PARIS

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
PROCES-VERBAL DU 16 MAI 2025

Le 16 mai 2025, les associés de la société Sarl 19.03 se sont réunis en assemblée générale ordinaire au domicile d'une des associées à 17 h 00, sur la convocation régulière qui leur a été faite.

L'assemblée est présidée par Madame Reine Willing.

La Présidente de l'assemblée constate que :
Sont présents :
- Madame WILLING Reine, propriétaire de 73 parts, représentant 74 voix, Gérante de la société.
- Madame Aurélia Thiétart, propriétaire de 1 part, représentant 1 voix, co-gérante de la société
- Monsieur Feliz Nabucet Willing, propriétaire de 1 part, représentant 1 voix.

Soit au total 3 associés présents, totalisant 75 Parts sur les 75 composant le capital social.

La Présidente de l'assemblée déclare que l'assemblée est valablement constituée ; elle peut donc délibérer et prendre toute décision extraordinaire.

Les documents ci-dessous ont été adressés aux associés quinze jours avant la date de la présente assemblée et sont tenus à leur disposition au siège social. L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.
Sont déposés sur le bureau à la disposition de l'assemblée :
- La feuille de présence.
- Le texte des résolutions soumises à l'assemblée
- le projet de modification des statuts

La Présidente de l'assemblée rappelle à l'assemblée l'ORDRE DU JOUR :
- Modification de l'adresse du siège social
- Modification corrélative des statuts ;
- Pouvoir pour formalités.

La discussion est ouverte.
Personne ne demandant plus la parole, la Présidence de l'assemblée ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour :

Résolution N° 1 - Modification de l'adresse du siège social
Les associés décident de transférer l'adresse du siège social de la société au : [redacted]

Cette Résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution N° 2 – Modification corrélative des statuts
Corrélativement aux résolutions précédentes de l'assemblée générale extraordinaire, l'assemblée générale décide de modifier l'article 4 des statuts comme suit :

Article 4 : Siège Social
Le siège social est situé au **18 avenue Parmentier, 75011 PARIS**

<u>Résolution N° 5 – Pouvoir pour les formalités</u>
L'assemblée générale donne pouvoir au porteur des présentes pour accomplir toutes les formalités suite aux modifications statutaires.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée 17 h 30.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par la Gérante et tous les associés présents.

Fait à PARIS,

Le 16 Mai 2025

Signatures des associés :

Madame WILLING Reine



Madame Aurélia Thiétart



Monsieur Nabucet-Willing Feliz

